

## Le 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 7 avril 2017

### PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 <sup>ème</sup> adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick	X	
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	X	
GUILLERMARD Frédéric	X	
MANON François	X	
DEBIEZ Yvon		X
JACQUEMIN Isabelle	X	
PENVEN Gwénaél	X	
LANTUEJOL Jérôme		X
SANTUS Aurélie		X
GEHIN Frédéric	X	
MEYER Grégory	X	
DELBEGUE Hervé		X
GRANGE Catherine	X	

### Pouvoirs :

Jérôme Lantuejol donne un pouvoir à Yves Diaz

Aurélie Santus donne un pouvoir à René Vial

Hervé Delbègue donne un pouvoir à Frédéric Géhin

Les Conseillers présents, soit 15 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Anick Devoisin.

**Approbation du compte rendu de la réunion du 16 mars 2017** : accepté à l'unanimité

## **ORDRE DU JOUR :**

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- Compte administratif de l'exercice 2016, compte de gestion et affectation du résultat
- Budget primitif 2017
- Taux imposition 2017
- Tarification centre de loisirs : sortie des vacances de printemps
- Classement de la voirie : mise à jour
- modification des commissions et délégation suite à la démission de Karine Deplanque
- Affaires diverses

A l'ouverture de la séance, le maire accueille Mme Catherine GRANGE au sein du conseil et lui souhaite la bienvenue. Elle remplace en effet Mme Karine Deplanque qui a démissionné le 28 mars dernier et Sébastien Savarino, candidat suivant de la liste « Notre vie, notre village, Corbelin », installé d'office mais qui n'a pas souhaité siéger et a donc également démissionné.

## **Décisions prises dans le cadre de la délégation**

### **DECISION N°2017-7 : résiliation d'un bail à usage professionnel**

Vu la décision n° 2015-14 du 31 octobre 2015 de signer un bail à usage professionnel avec Mme Florence GORLA, psychologue, pour la location d'un cabinet médical.

Vu la demande de résiliation du bail présentée par Madame Florence GORLA en date du 27 mars 2017,

Considérant que sa demande est justifiée et qu'un préavis de 3 mois sera respecté,

DECIDE

Article 1er : de résilier le bail à usage professionnel avec Mme Florence GORLA, psychologue du local est situé 2 rue du travail le 30 juin 2017.

## **Délibération n° 2017-3-1 : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2016 – budget principal**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire

-après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016;

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **Délibération n° 2017-3-2 : Compte Administratif 2016 - affectation du résultat de l'exercice 2016**

Après présentation des résultats, conformes au résultat d'exécution du budget principal transmis par le comptable de la commune,

Le Maire s'est retiré de la salle du conseil,

Mme Favel, première adjointe, prend la présidence du conseil et soumet au vote le compte administratif :

Le conseil municipal a procédé au vote du Compte Administratif : ce dernier l'a accepté à 13 voix pour et 4 abstentions ( F. Géhin, C. Grange, G. Meyer et H. Delbègue)

Les conseillers ont ensuite signé les trois exemplaires du compte administratif.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

-un résultat de clôture de la section de fonctionnement excédentaire de : 529 490.49 €

-un résultat de clôture de la section d'investissement déficitaire de : 346658.90 €

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

-en dépenses pour un montant de : 95 100 €

-en recettes pour un montant de : 11 000 €

D'où un déficit pour les restes à réaliser de 84 100 €.

Le résultat de clôture de la section investissement est le suivant :

-346658.90- 84 100 = -430 758.90 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la manière suivante :

-compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour 430 758.90 €

-ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour 98731.59€

### **Vote du budget primitif 2017**

Le budget de la commune a été présenté au conseil : le budget présenté est dans la continuité de l'exercice 2016 : les charges de fonctionnements courantes ont été calculées au plus juste niveau : l'exécution du budget devra être étroitement surveillée.

Quant à la section investissement, aucun nouveau projet n'a été inscrit.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 561 200€, la section d'investissement à 711 800€.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

### **Délibération n° 2017-3-4 : Taux imposition 2017**

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition qui sont, de :

8.60% pour la taxe d'habitation

18.65% pour la taxe foncière (bâti)

51.78% pour la taxe foncière (non bâti)

### **Délibération n° 2017-3-3 : Budget Annexe Location – Compte Administratif 2016– Compte de gestion- affectation du résultat**

Le résultat de l'exercice 2015 fait apparaître :

- un résultat de clôture de la section investissement déficitaire de 126 650.35 €

- un résultat de clôture de la section fonctionnement excédentaire de 22 877.36€.

Après présentation des résultats, conformes au résultat d'exécution du budget principal transmis par le comptable de la commune,

Le conseil municipal a procédé au vote du Compte Administratif : ce dernier l'a accepté à l'unanimité. Les conseillers ont ensuite signé les trois exemplaires du compte administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la manière suivante :

-compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour 22 877.36 €.

### **Budget annexe location 2017 :**

Le conseil municipal a voté le budget primitif 2017 du budget annexe location présenté par le maire à l'unanimité.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 137 500€, la section d'investissement à 143 700€.

Aucune dépense autre que les charges courantes n'a été inscrite au budget. Les crédits de la section d'investissement résultent uniquement des déficits d'exécution cumulés depuis l'acquisition du bâtiment industriel en 2012 et des travaux de rénovation engagés.

Il est rappelé que 83500 € sont « immobilisés » dans la section de fonctionnement du budget de la commune pour équilibrer le budget annexe location

### **Délibération n° 2017-3-5 : Centre de loisirs : tarification sortie vacances de printemps**

Le centre de loisirs organise une sortie à la forêt de Vallin le 28 avril prochain.

Il est proposé de tarifier cette prestation au prix de l'entrée soit 4€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le tarif suivant pour le supplément « sortie » du 28 avril 2017 :

<b>QF</b>	<b>Supplément sortie du 28 avril 2017</b>
< 501	4.00 €
501 à 700	4.00 €
701 à 900	4.00 €
901 à 1200	4.00 €
1201 à 1500	4.00 €
1501 à 1800	4.00 €
1801 à 2000	4.00 €
>2000	4.00 €

### **Délibération n° 2017-3-6 : Mise à jour classement voirie communale**

Suite à la création du lotissement des Lavandières, il convient de reprendre le tableau de la voirie communale pour intégrer, entre autre, cette voirie :

109<sup>ème</sup> : impasse des Lavandières

Le conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ARRETE la nouvelle longueur de la voirie communale au 1<sup>er</sup> janvier 2017

D'après le tableau ci-dessous :

<b>V.C n°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Début</b>	<b>Fin</b>	<b>Longueur</b>	<b>Observation</b>
1	ARLACOT ( route d' )	R.D 82e	V.C 16	910	
2	AUBERGE COMMANDEUR ( rue de l' )	R.D 82f	V.C 77	112	
3	BAÏ ( rue de la )	R.D 82e	V.C 96	73	
4	BARDELIERE ( route de la )	R.D 82f	c.r de la Bardelière	216	
5	BIBOULIAY ( impasse de )	V.C 11	MaisonDuret	52	
6	BIGOT ( route du )	lim.Veyrins	V.C 40	91	182/2
7	BOIS ( montée du )	R.D 82	V.C 8	126	
8	BOIS ( route du )	R.D 82	lim. Granieu	752	
9	BOIS D'ARLACOT ( chemin du )	V.C 79	c.r d'Arlacot	190	

10	BOIS BARRAL ( impasse du )	V.C 11	Maison Tixier	87	
11	BOIS BARRAL ( route du )	R.D 1075	R.D 82e	891	
12	BOIS CARRE ( chemin du )	V.C 53	c.r de Bois Carré	343	
13	BOIS DE L'ARENE ( impasse du )	R.D 1075	c.r du Bois de l'Arène	294	
14	BOURNEAU ( route du )	R.D 82	lim. Chimilin	274	
15	BRESSAND ( impasse de )	V.C 16	Maison Narbonnet	91	
16	BRESSAND ( route de )	V.C 1	lim. La Bâtie	466	
17	BROTTARD ( impasse du )	V.C 18	Maison Bernachot	52	
18	BROTTARD ( route du )	R.D 82f	R.D 82f	490	
19	BUCLAY ( montée de )	R.D 82	V.C 23	249	
20	CAUCHIE ( route de )	V.C 1	V.C 46	553	
21	CHAMP DE MARS ( impasse du )	V.C 96	Maison Bernachot	78	
22	CHAMP DE MARS ( rue du )	V.C 96	Cimetière	322	
23	CHANAZ ( route de la )	R.D 82f	V.C 48	710	
24	CHANSSONNAY ( impasse du )	V.C 25	Maison Fredj	147	
25	CHANSSONNAY ( route du )	R.D 82i	lim.Veyrins	926	
26	CHARRON ( chemin du )	V.C 48	c.r du Charron	41	
27	CHÂTEAU GAILLARD ( route de )	R.D 82e	V.C 97	159	
28	CHAUDRON ( impasse du )	V.C 96	Local le Chaudron	86	
29	CLOS DE BEAUREGARD ( impasse du )	V.C 40	lot. Le Clos de Beur.	185	
30	CLOS DONAT ( impasse du )	V.C 42	Lot. Pluralis	184	
31	COMBE LUIZET ( route de )	R.D 82	V.C 46	880	
32	CÔTE DES MARAIS ( route de la )	RD 82f	lim. Granieu	70	
33	COUPLES ( chemin des )	V.C 68	c.r de Narbin	615	
34	CREIZETTE ( chemin de la )	V.C 48	c.r de Creizette	93	
35	CROISETTE ( route de la )	V.C 23	V.C 48	443	
36	CROZAT ( route du )	R.D 82	V.C 44	620	
37	DEVISE ( rue de la )	R.D 82	R.D 82f	203	
38	DONCHEY ( impasse du )	R.D 82	Lot. Le Donchey	160	
39	FAYET ( impasse du )	R.D 82e	c.r du Montbretel	205	
40	FILATURE ( route de la )	R.D 82f	lim.Veyrins	186	166+ 40/2
41	FORGE ( chemin de la )	R.D 82e	c.r du Boutet	63	
42	FRERES ( rue des )	V.C 37	R.D 82e	216	
43	GINARD ( impasse du )	V.C 44	Maison Stinton	126	
44	GINARD ( route du )	R.D 82e	V.C 46 / V.C 83	1006	
45	GUILLERMARD ( impasse du )	V.C 46	Maison Godet	101	
46	GUILLERMARD ( route du )	V.C 44 / V.C 83	lim. Chimilin	1400	1390 + 20/2
47	GOYARDIERE ( impasse de la )	V.C 48	c.r de la Goyardière	30	
48	GOYARDIERE ( route de la )	R.D 82	R.D 82f	611	
49	GOYE ( chemin de la )	V.C 23	c.r de la Goyardière	52	
50	GRANDE SERVE ( route de la )	R.D 82e	V.C 46	747	
51	JACQUARD ( impasse Joseph-Marie )	V.C 96	Ch. d'Eau	227	
52	JACQUET ( impasse du )	V.C 53	Maison Bouhana	80	
53	JACQUET ( route du )	R.D 82	R.D 82	674	
54	JAYERES ( route des )	V.C 8	lim. Granieu	309	
55	JONNAZ ( route de la )	R.D 82	R.D 82f	785	
56	LAVANDIERES ( rue des )	R.D 82	R.D 82f	170	
57	LAVOIR ( chemin du )	V.C 23	R.D 82e	459	
58	LIGNIERES ( chemin des )	V.C 53	c.r du Jacquet	42	
59	MAGNANERIE ( route de la )	R.D 82i	lim.Veyrins	352	
60	MALEIN ( route du )	R.D 1075	R.D 82i	390	
61	MANOQUE ( route de la )	R.D 82	V.C 72	187	
62	MARAIS ( chemin du )	V.C 18	V.C 74	1564	
63	MEYRIN ( route du )	R.D 82i	V.C 102	404	
64	MONTBRETTEL ( impasse du )	V.C 65	Maison Chaboud	231	
65	MONTBRETTEL ( route de )	R.D 1075	R.D 82e	791	

66	MURIER ( rue du )	R.D 82	V.C 22	125	
67	NARBIN ( impasse de )	V.C 68	Maison Taconnet	78	
68	NARBIN ( route de )	V.C 25	lim.Dolomieu	390	
69	PARJIN ( chemin de )	V.C 75	c.r de Parjin	30	
70	PETELIN ( chemin de )	V.C 18	V.C 90	379	
71	P'TIT TOUR ( chemin du )	R.D 82f	c.r de la Chanaz	90	
72	PLAN ( route du )	V.C 14	V.C 31	734	
73	PLAN DU MONT ( route du )	R.D 145c	V.C 60	745	
74	PONT DE LA CORNEILLE ( route du )	lim.Veyrins	Canal du Champ	920	
75	POURRAZ ( chemin de )	R.D 82f	c.r de Pourraz	280	
76	PRESBYTERE ( impasse de l'ancien )	V.C 96	Arrière Mairie	47	
77	PRE VION ( impasse de )	R.D 82f	Tribune / Tennis	240	
78	RAINETTE ( impasse de la )	V.C 79	Maison Boissieux	177	
79	RENOUILLERE ( route de la )	V.C 20	V.C 50	783	
80	RISTOURNE ( rue de la )	V.C 22	R.D 82	438	
81	RIVOIRE ( impasse de la )	RD 82e	Maison Miguet	226	
<b>82</b>	<b>RIVOIRES VERSES( impasse des )</b>	<b>V.C 83</b>	<b>Maison Perrin</b>	<b>111</b>	
83	RIVOIRES ( route des )	V.C 31	V.C 44 / V.C 46	878	
84	ROMATIERE ( route de la )	R.D 82f	lim.Veyrins	241	
85	RONDIERS ( impasse des )	V.C 30	Médiathèque	60	
86	ROUTES ( chemin des )	V.C 8	c.r des Routes	92	
87	SAINT MARTIN ( impasse du )	R.D 82i	Maison Guiguet	174	
88	SALETTE ( impasse de la )	V.C 89	Maison Budin	116	
89	SALETTE ( montée de la )	V.C 1	lim. La Bâtie	393	
90	SAUT DU LOUP ( chemin du )	V.C 4	c.r de Pré-Voguet	383	
91	SETIVES ( chemin des )	V.C 16	V.C 46	972	
92	SIEUR PORTIN ( route de )	R.D 82e	V.C 50	342	
93	SOUGINE ( chemin de la ) ( limite avec Granieu )	V.C 98	c.r de la Sougine	16	32/2
94	TERRASSES DE LA GOYARDIERE ( impasse des )	V.C 23	lot.Les Ter. De la Goy.	144	
95	TRAM ( route du )	R.D 82	R.D 82e	578	
96	TRAVAIL ( rue du )	R.D 82	R.D 82e	204	
97	TREILLE ( impasse de la )	R.D 82e	Relais F.T	157	
98	TRELLET ( chemin de ) ( limite avec Granieu )	V.C 32	V.C 93	88	176/2
99	TRINQUEBALLE ( rue du )	R.D 82	R.D 82f	78	
100	VALLIERE ( chemin de la )	V.C 12	c.r de la Vallière	38	
101	VARLOPE ( chemin de la )	R.D 82e	c.r de la Varlope	35	
102	VIEUX MOULIN ( route du )	R.D 82i	lim. Faverges	782	645 + 274/2
103	VILLENEUVE ( impasse de )	V.C 104	c.r de Villeneuve	42	
104	VILLENEUVE ( route de )	V.C 19	V.C 23	414	
105	PIERRE BLEUE ( impasse de la )	R.D 82e	Maison Roche	52	
106	SAINT RUF ( Impasse )	R.D 82	Ancien Musée Guiguet	170	
107	Z.A LA RIVOIRE	R.D 82e	Extrémité de la Zone	816	
108	MURIER ( Passage du )	V.C 66	Relais Associatif	34	Dans la continuité de l'impasse du champ de Mars
<b>109</b>	<b>LAVANDIERES (impasse des)</b>	<b>VC 56</b>		<b>78</b>	
<b>Kilométrage total de la voirie communale</b>				<b>36790</b>	<b>mètres</b>

## **Délibérations n° 2017-3-7 à 2017-3-12 : - modification des commissions et élection au CCAS suite à la démission de Mme DEPLANQUE**

Suite à la démission de Mme DEPLANQUE, il convient de la remplacer dans les diverses commissions et délégations.

### **Délibération n° 2017-3-7 : centre communal d'action sociale : modification des membres du conseil d'administration**

Par délibération n° 2014-7-1, le conseil municipal a procédé à l'élection de ses représentants au conseil d'administration suite à la démission de M. SCHONG. Ce dernier a été remplacé par Karine DEPLANQUE. Suite à sa démission, le Maire propose de la remplacer par Madame Catherine GRANGE.

Après avoir procédé à l'élection,

Les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS sont désormais les suivants :

- Monique FAVEL
- Claude CARRIAS
- Isabelle JACQUEMIN
- Marie-Hélène LAJON
- Frédéric GUILLERMARD
- Anick DEVOISIN
- Catherine GRANGE

### **Délibération n° 2017-3-8 : société civile des eaux de la batie**

Suite à la démission de Karine DEPLANQUE, il convient de la remplacer de sa délégation de suppléant de la société civile des eaux de la bâtie.

Conformément aux statuts, le conseil municipal a élu les représentants de la commune de CORBELIN :

- |                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| 2 délégués titulaires | - François MANON   |
|                       | - Gilles GALLIEN   |
| 2 délégués suppléants | - Michel LAGACHE   |
|                       | - Catherine GRANGE |

### **Délibération n° 2017-3-9 : Syndicat Intercommunal des Marais**

Suite à la démission de Karine DEPLANQUE, il convient de la remplacer de sa délégation de suppléant au Syndicat Intercommunal des Marais.

Conformément aux statuts, le conseil municipal a élu Catherine GRANGE, déléguée suppléante en remplacement de Karine DEPLANQUE.

Ainsi les représentants de la commune de CORBELIN sont les suivants :

- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| 2 délégués titulaires | - François MANON       |
|                       | - Marc MARTIN-CORDIER  |
| 2 délégués suppléants | - Frédéric GUILLERMARD |
|                       | - Catherine GRANGE     |

### **Délibération n° 2017-3-10: Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets**

Suite à la démission de Karine DEPLANQUE, il convient de la remplacer de sa délégation de suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets.

Conformément aux statuts, le conseil municipal a élu Catherine GRANGE, déléguée suppléante en remplacement de Karine DEPLANQUE.

Ainsi les représentants de la commune de CORBELIN sont les suivants :

- |                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| 2 délégués titulaires | - François MANON   |
|                       | - Raphaël VALBUENA |
| 2 délégués suppléants | - Yvon DEBIEZ      |
|                       | - Catherine GRANGE |

## **Délibération n° 2017-3-11 : commission d'appel d'offres**

Suite à la démission de Karine DEPLANQUE , il convient de la remplacer au sein de la commission d'appel d'offres,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Afin de simplifier le vote, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette élection.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT dernier alinéa : « si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Ont été proclamés membres titulaires :

- Michel LAGACHE
- Marie-Hélène LAJON
- Catherine GRANGE

Ont été proclamés membres suppléants

- Isabelle JACQUEMIN
- Frédéric GUILLERMARD
- Frédéric GEHIN

## **Délibération n° 2017-3-12 : délégués pour la révision annuelle de la liste électorale**

Suite à la démission de Karine DEPLANQUE, il convient de la remplacer de sa délégation pour la révision de la liste électorale.

Cette commission se réunit en fin d'année pour mettre à jour les listes électorales. Le Maire est membre de droit.

Le conseil municipal, après vote, a désigné les délégués suivants :

- Monique FAVEL
- Claude CARRIAS
- Isabelle JACQUEMIN
- Annick DEVOISIN
- Catherine GRANGE

### **- Affaires diverses**

#### **Monique Favel :**

Repas des anciens : 170 convives ont répondu à l'invitation.

7 arrosants et 1 conscrit ont participé au service

L'animation assurée par Equivox a été très appréciée.

Le Maire remercie les 9 élus présents tout au long de la journée.

#### **Anick Devoisin :**

##### **Médiathèque :**

Elle souhaiterait que Sophie Vanhay fasse la présentation du bilan de la médiathèque pour l'année 2016.



**Isabelle Jacquemin :**

Journée de l'environnement. nette du 25 mars :

Les enfants du CME ont été déçus par le peu de participation des adultes pour cette journée consacrée à l'environnement alors qu'ils se sont vraiment investis avec la plantation d'une haie sur le square du 19 mars.

**Claude Carrias :**

Conseil Municipal Enfant :

Les jeunes conseillers préparent la cérémonie du 8 mai.

**Béatrice Berger :**

Nouveaux rythmes scolaires :

Il est nécessaire d'attendre les prochaines élections présidentielles pour préparer les activités périscolaires de la prochaine rentrée scolaire.

Elle rappelle la difficulté au quotidien de gérer ces TAP, notamment face à l'absentéisme des intervenants.

**Livre sur le patrimoine :**

Le livre « Corbelin d'hier à aujourd'hui » sera imprimé chez Max Perrin au prix unitaire de 14.22€.

Le Maire clôt la séance à 24h

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	
DIAZ Yves, 4 <sup>ème</sup> adjoint	
LAJON Marie-Hélène	
DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	

DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	
PENVEN Gwénaél	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	
GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
GRANGE Catherine	